

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2024/0068

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : administration
générale
Tél : 04.66.56.42.99
Réf : MR/PC/CB/IV/CL/2024.11.

Objet : Acte de clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des produits d'utilisation des courts de tennis de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet, de la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet, de la régie de recettes spectacles vivants Hautes Cévennes, de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des particuliers et associations dans le cadre de la ludothèque itinérante « L'île aux trésors », de la régie de recettes pour l'aire naturelle de camping du Clos de l'Abbaye de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras, de la régie de recettes pour la location de la salle Fernand Léger et de la salle des sports de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages, de la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages – fin de fonction de régisseur et de mandataire suppléant

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 et R1617-18 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 en date du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

Vu le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté interministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2017/0608 en date du 30 mars 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'utilisation des courts de tennis de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet,

Vu l'arrêté n°2017/0620 en date du 30 mars 2017 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'utilisation des courts de tennis de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet,

Vu l'arrêté n°2017/0609 en date du 30 mars 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet,

Vu l'arrêté n°2017/0621 en date du 30 mars 2017 portant acte de nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet,

Vu l'arrêté n°2017/0507 en date du 22 mars 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes spectacles vivants Hautes Cévennes,

Vu l'arrêté n°2017/0647 en date du 31 mars 2017 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie spectacles vivants Hautes Cévennes,

Vu l'arrêté n°2019/0001 en date du 7 janvier 2019 portant acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des particuliers et associations dans le cadre de la ludothèque itinérante « L'île aux trésors »,

Vu l'arrêté n°2019/0002 en date du 7 janvier 2019 portant acte de nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'encaissement des participations des particuliers et associations dans le cadre de la ludothèque itinérante « L'île aux trésors »,

Vu l'arrêté n°2017/0622 en date du 31 mars 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour l'aire naturelle de camping du Clos de l'Abbaye de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras,

Vu l'arrêté n°2020/0074 en date du 15 juillet 2020 portant acte de nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'aire naturelle de camping du Clos de l'Abbaye de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras,

Vu l'arrêté n°2017/0672 en date du 7 avril 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour la location de la salle Fernand Léger et de la salle des sports de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages,

Vu l'arrêté n°2017/0678 en date du 7 avril 2017 portant acte de nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour la location de la salle Fernand Léger et de la salle des sports de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages,

Vu l'arrêté n°2017/0673 en date du 7 avril 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages,

Vu l'arrêté n°2017/0677 en date du 7 avril 2017 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 19 novembre 2024,

Considérant que ces régies n'ont plus lieu d'être soit en raison d'un retour de compétences aux communes, soit en raison d'une inactivité prolongée et qu'il convient de les clôturer,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes pour l'encaissement des produits d'utilisation des courts de tennis de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet, la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Mialet, la régie de recettes spectacles vivants Hautes Cévennes, la régie de recettes pour l'encaissement des participations des particuliers et associations dans le cadre de la ludothèque itinérante « L'île aux trésors », la régie de recettes pour l'aire naturelle de camping du Clos de l'Abbaye de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras, la régie de recettes pour la location de la salle Fernand Léger et de la salle des sports de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages, la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune des Mages, sont clôturées au 30 novembre 2024.

Les arrêtés n°2017/0608 en date du 30 mars 2017, n°2017/0609 en date du 30 mars 2017, n°2017/0507 en date du 22 mars 2017, n°2019/0001 en date du 7 janvier 2019, n°2017/0622 en date du 31 mars 2017, n°2017/0672 en date du 7 avril 2017, n°2017/0673 en date du 7 avril 2017 sont abrogés à la même date.

ARTICLE 2 :

Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Mmes Véronique BRUSCHI, Nathalie RODRIGUEZ, Sylvie COULOUME, Charlotte DEPRAETERE, Véronique MOUNIER, de M. Sami ISSAAD et de mandataire suppléant de Mmes Nathalie RODRIGUEZ, Véronique BRUSCHI, Myriam CABOCHE, Laurence GIRARD, Vanessa JUHEL, Emma AZZOLINI et de M. Maxime PECOT, au 30 novembre 2024.

Les arrêtés n°2017/0620 en date du 30 mars 2017, n°2017/0621 en date du 30 mars 2017, n°2017/0647 en date du 31 mars 2017, n°2019/0002 en date du 7 janvier 2019, n°2020/0074 en date du 15 juillet 2020, n°2017/0678 en date du 7 avril 2017, n°2017/0677 en date du 7 avril 2017 sont abrogés à la même date.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 27 NOV. 2024

Le président

Christophe RIVENO

